

Compte rendu sommaire du Comité Syndical du 11 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze février à quinze heures, s'est réuni à Montereau sur-le-Jard, sous la Présidence de Monsieur Louis Vogel, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche.

Présents : M.Bisson-C.Hus-L.Magne-L.Vogel-N.Beaulnes-Sereni-J.Aguin

Absents représentés: A.Auzet par L.Magne- P.Charpentier par J.Aguin-D.Jullemier par N.Beaulnes-Sereni

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Alain Auzet a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres : 9

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

Le compte rendu du Comité Syndical du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du Président retracée dans le document joint,

Après en avoir délibéré,

Donne acte

au Président de ses propositions budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte.

Invite

Monsieur le Président à préparer le Budget Primitif 2021 selon ces orientations.

Adoptée à l'unanimité,

A Montereau-sur-le-Jard, le 11 février 2021

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Le 11 février 2021



Contexte Général situation économique et sociale

• Situation Globale

Une économie mise à l'épreuve

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant-crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7% T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020.

3

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération de hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

Les principales mesures relatives aux collectivités locales

La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020. Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021. L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards € sur 3 ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, qui est l'objectif principal de la LFI 2021. En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise - ont des effets induits sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

4

Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

5

• Situation du SYMPAV

L'étude prospective des axes de développement de l'aérodrome réalisée en Janvier 2020 souligne un état vétuste des infrastructures aérodrome, ces dernières doivent être remises en état ou en conformité réglementaire pour permettre un essor futur des activités aéronautiques.

Les 3 Axes de développement à explorer sont:

- L'Aviation d'affaires
- L'aéro-industrie
- Le tertiaire et la sous-traitance aéronautique

6

Cette étude détaille les phases de remise en état des infrastructures de 2020 à 2035 avec 3 périodes de 5 années pour répartir les interventions et leurs investissements.

Nous présentons le détail de ces interventions sur la phase 1 de 2020 à 2025.

AIRE		TRAVAUX				PLANIFICATION	
NOM	SURFACE M ²	NATURE	ORIGINE	PRIORITE	COUT TGT €	2020-2025	
PISTES 10-28	125 380	Rénovation Chaussée Béton	Entretien	Prioritaire	5 010 000 €	5 010 000 €	
		Maintenance Balisage	Entretien	Prioritaire	1 610 000 €	1 610 000 €	
TWY WHISKY	9 845	Réfection	Entretien	Prioritaire	736 000 €	736 000 €	
AIRE DE STATIONNEMENT 3 TONNEAUX	19 500	Maintenance et réfection partielle	Entretien	Prioritaire	3 550 000 €	3 550 000 €	
TOTAL					10 906 000 €	10 906 000 €	

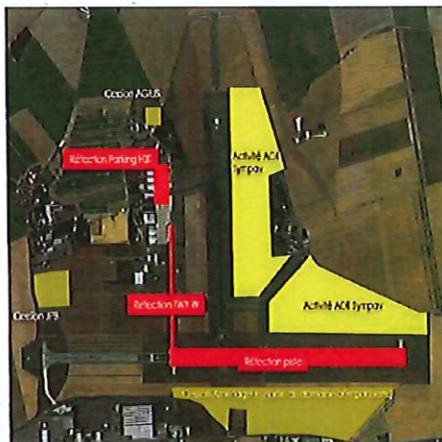
7

Ces premières données issues de l'étude serviront de base à la préparation du budget 2021 et également à définir les orientations de développement pour les 5 années à venir,

Le Plan Pluriannuel d'Investissement constituera un outil d'analyse financière prospective pour planifier nos investissements sur le moyen terme.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement permettra de planifier et de financer les travaux préventifs et curatifs nécessaires aux infrastructures de l'Aérodrome,

Compte tenu du total des investissements qui s'élève à 10 900 000 €, un détail précis a été demandé au cabinet en charge de l'étude. Il s'agit de prioriser et préciser les interventions, notamment sur les aires de stationnement des 3 Tonneaux (surface et méthodologie) et de voie de circulation Whisky.



8

Situation et orientations budgétaires du SYMPAV

Les grandes lignes de la Section de Fonctionnement

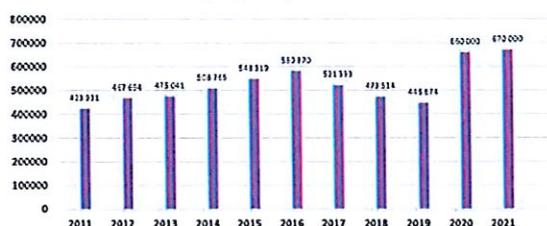
9

Recettes de Fonctionnement

Les revenus issus du patrimoine foncier

Cette année, nous pouvons estimer le montant des loyers issus des baux et conventions à hauteur de 670 000 €. En effet, l'ensemble des locaux existants est occupé, avec notamment le maintien de SAFRAN dans le bâtiment A01 (1 107 m²) et l'arrivée en fin d'année 2020 de la Société I-SEE dans le bâtiment A02 resté inoccupé depuis le départ de la Société LH Aviation.

Evolution des Revenus des Immeubles
(AOT, BAUX)



Charges locatives : mise en œuvre de façon plus intensive de la récupération des charges locatives, notamment en affinant l'analyse des pertes substantielles (électricité et eau en particulier) permettant d'estimer le remboursement des charges locatives à 340 000 €.

Une identification des refacturations énergie sera mise en œuvre afin de limiter les pertes ou non-recouvrement de ces charges afin d'optimiser le volume des recettes locatives à percevoir sur 2021.

10

Participations des partenaires : pour cette année, les participations des partenaires devraient rester équivalentes aux années passées, soit 70 000 € par collectivité, ce niveau de participation initialement alloué aux charges de fonctionnement du SYMPAV devient cependant insuffisant pour couvrir les charges de maintenance (entretien des chaussées, analyses portance). En ce qui concerne les charges d'investissement, une réflexion doit être engagée pour le versement d'une participation permettant au Syndicat de soutenir et renforcer les investissements d'infrastructures qui deviennent indispensables pour poursuivre et développer les activités aviation d'affaires et aviation générale.

Le Training Center 4.0: Fin 2020, le SYMPAV s'est engagé dans la phase 2 du FSE qui couvrira une période de 18 mois au total (janvier 2021-juin 2022). Il souhaite ainsi poursuivre le développement et la pérennisation des actions du Pôle de Ressources et de Formations initiées par le Training Center 4.0.

Le coût total prévisionnel de l'opération (Phase 2) est estimé à 340 000 € avec un financement prévisionnel de 170 000 € par le Fonds Social Européen et 32 000 € par le Fonds de revitalisation Carrefour.

11

Majoration de la Taxe d'Aéroport: le reversement de la Majoration de la Taxe d'Aéroport par la Direction Générale de l'Aviation Civile aux petits aéroports et aérodromes permet à ces structures n'ayant pas de trafic commercial régulier de bénéficier de ressources dédiées pour les missions régaliennes (SSLIA et Sureté).

Les versements de ce principe de péréquation sont aléatoires, il est donc difficile d'anticiper le niveau de ces recettes d'une année sur l'autre.

Néanmoins, une vision rétrospective sur les années passées permet d'inscrire de façon prudente la somme de 180 000 € pour l'année 2021.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
DECLARATION		121 388	58 228	30 576	36 204	59 144	157 093	156 976	205 625	214 553	1 039 787
VERSEMENT	T1	22 498	18 909	2 975	5 891	9 785	36 711	48 983	14 170	40 816	
	T2	27 373	22 815	3 554	6 926	11 729	44 258	47 464	21 863	6 517	
	T3	32 511	26 606	4 219	8 485	13 957	53 450	52 657	25 587	15 056	
	T4	26 848	22 667	3 470	7 107	11 865	44 364	43 861	21 215	95 593	
RESERVE								17 122	18 119	53 488	88 729
TOTAL		109 230	90 997	14 218	28 413	47 336	178 784	210 087	100 954	211 469	991 488

12

Dépenses de Fonctionnement

Les équipements aéroportuaires: l'audit de la DGAC de mai et juin 2019 a souligné un certain nombre de travaux nécessaires pour garantir le fonctionnement réglementaire des infrastructures de l'aérodrome.

En 2020, une étude des PCN (Classification Pavement Number) a été réalisée afin de mesurer la force portante des chaussées et voies de circulation et donc l'acceptabilité du type d'appareils. Le coût de ces interventions s'est élevé à 46 K€ sur les exercices 2020/2021 (carottages) et à 4,5 K€ pour la détermination des PCN par SOGETI.

Cette année, des crédits à hauteur de 35 000 € seront nécessaires à la rénovation des peintures aéronautiques au sol pour une mise aux normes ou en raison de l'effacement de certains marquages.

En matière de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs, le contrat SSLIA est pérennisé avec un niveau 2 permanent et 3 à 5 sur demande soit 170 000 €. A titre informatif, une trentaine de sorties ont été effectuées sur 2020 dont 25 en niveau 3 à 5.

13

Provisions pour créances douteuses :

La provision pour créances douteuses est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation, un risque ou l'étalement d'une charge. Compte-tenu du risque encouru suite notamment à la liquidation judiciaire de la Société LH Aviation dont la dette s'élève aujourd'hui à 305 000 €, il semble nécessaire d'inscrire une provision pour créance douteuse au Budget 2021. Le montant reste à définir en accord avec le trésorier afin de ne pas alourdir dangereusement les charges de fonctionnement.

Exercice	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Risque théorique de non recouvrement	Montant à provisionner
TOTAL 2010	18,22	7,50	25,72	100%	25,72
TOTAL 2011	8 467,67	0,00	8 467,67	100%	8 467,67
TOTAL 2012	24 893,00	0,00	17 698,87	100%	17 698,87
TOTAL 2013	14 351,96	0,00	14 281,86	100%	14 281,86
TOTAL 2014	9 173,21	0,00	9 173,21	100%	9 173,21
TOTAL 2015	89,23	0,00	89,23	100%	89,23
TOTAL 2016	9 250,97	0,00	9 250,97	100%	9 250,97
TOTAL 2017	91 466,31	0,00	91 466,31	75%	68 599,73
TOTAL 2018	179 456,35	0,00	176 079,41	50%	88 039,71
TOTAL 2019	102 510,55	0,00	101 543,01	25%	25 385,75
TOTAL 2020	427 909,35	7 794,33	410 695,48	0%	0,00
TOTAL	887 686,82	7 801,83	838 771,74		241 012,72

14

Charges de Personnel : les charges de personnel vont atteindre un niveau de 600 000 € cette année avec la mise en place d'astreinte et de permanence les week-ends et jours fériés . L'audit sur les conditions d'homologation de la plateforme conduit par la D/SAC-Nord en Juin 2019, a révélé l'absence d'inspections de piste les week-ends et jours fériés, notification d'un écart majeur qui doit être levé au 20 Février prochain.

Un protocole d'astreintes a donc été formalisé avec le concours du Centre de Gestion. Ces astreintes seront assurées par les agents techniques du SYMPAV à compter du 1er Avril prochain. Le prestataire GIP assurera la prestation dans l'intervalle du 20 Février au 30 Mars 2021.

La composition de l'équipe du SYMPAV se compose du Directeur Général, de 3 personnels administratifs et 4 personnels techniques. L'équipe du Training Center voit son équipe s'étoffer avec cette année en complément d'une Chargée de Projet arrivée en 2017, de 3 alternants pour 31 988 € chargés et d'un référent technique pour 34 800 € chargés sur 7 mois.

Les autres lignes budgétaires de fonctionnement n'ont pas vocation à évoluer significativement comme par exemple le renouvellement du matériel obsolète, l'entretien courant des bâtiments, les consommations de fluides, les redevances diverses .

15

Situation et orientations budgétaires du SYMPAV

Les grandes lignes de la Section d' Investissement

16

Recettes d'Investissement

Les Cessions

BRENELIO : 540 000 € (Reste à Réaliser)

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Comité Syndical a autorisé la cession d'un terrain de 40 000 m² à la SCI BRENELIO, dans l'objectif de construire le nouveau site de production (bureaux et ateliers) de la Société JPB Système pour un montant de 540 000 €. La date de signature de l'acte de vente chez le notaire est fixée le 05 mars prochain.

Ce terrain est situé sur la Commune de Montereau-sur-le-Jard, (parcelle cadastrée A n°398-n°609p).



17

CG Immobilier: 164 242 €

Par délibération du 17 décembre 2020, le Comité Syndical a validé le projet de céder à la SCI CG Immobilier, le pavillon d'environ 100 m² sur un terrain de 2 503m² situé dans l'enclave de la propriété de la Société Routes & Chantiers Modernes pour un montant de 164 242 € eu égard au diagnostic amiante relevant la présence d'amiante dans la toiture du bâtiment.

L'acquéreur s'est engagé à conserver la destination du bâtiment et d'y garder le locataire dans les mêmes conditions.



18

SCI EREKA: 356 000€

Par délibération du 17 décembre 2020, et suite à diverses négociations relatives au surcoût engendré par la remise en état des sols suite à la dépollution, le Comité Syndical a validé le projet de cession à la SCI EREKA, un terrain de 10 000 m² situé sur le Commune-Limoges Fourches (parcelle B438p et B375p) pour un montant de 356 000 €.



19

Dépenses d'Investissement

Réfection des Chaussées Aéronautiques (Gros Entretien Renouvellement)

Depuis l'AUDIT réalisé par la DSAC en 2019, il s'avère primordial de réaliser les travaux de réfection des chaussées aéronautiques pour 360 000 € (interventions de traitement des fissurations et rénovation des joints) ainsi que la réalisation de dalles béton sous les panneaux de piste à hauteur de 15 000 €.

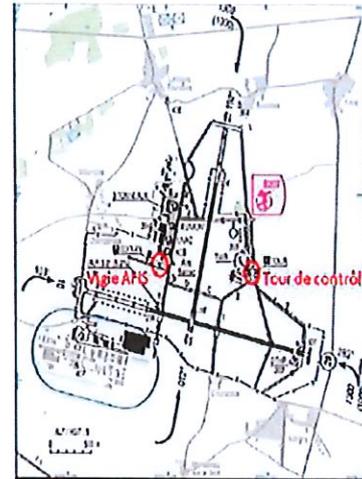
La réfection des chaussées aéronautiques, initialement prévue sur 3 ans (2019-2020-2021), doit finalement être initiée en totalité sur l'exercice 2021.

20

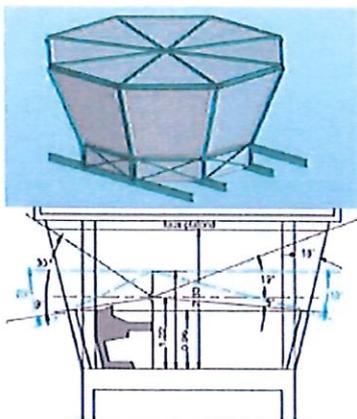
Réalisation d'une vigie

Afin d'élargir les horaires d'ouverture de l'aérodrome en complément des horaires de la tour de contrôle, le SYMPAV avait la volonté de recruter un agent AFIS. Le refus de la DGAC d'installer cet agent AFIS dans la tour de contrôle, centre névralgique des commandes de balisage et de la vision de l'ensemble des pistes, a imposé au SYMPAV une reconfiguration de son projet et de son calendrier. Après une étude menée en 2020 sur la faisabilité de la construction d'une seconde vigie sur l'Aérodrome, une enveloppe de 750 000 € sera nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cette Vigie déportée à proximité du bâtiment Météo, permettra un contrôle des opérations en matinée avant 10h00 locales et en fin de journée de 17h00 à 20h00 locales. Le week-end, le contrôle sera également assuré. L'embauche de 2 agents AFIS est à l'étude pour une plage de contrôle étendue et faciliter ainsi le développement de l'aviation d'affaires.



21



VIGIE AFIS déportée du bâtiment	
vigie et sa structure en tôle couverte	253 000 €
aménagement intérieur	37 000 €
lots techniques	43 000 €
réseau VSD	55 000 €
Total travaux	392 000 €
Équipement tour de contrôle	
nouvel automate balisage	18 000 €
équipement tour de contrôle	6 000 €
équipement balisage avec remplacement automate	31 000 €
équipement météo (provision)	10 000 €
VSD	35 000 €
Mobilier vigie	23 000 €
total	123 000 € hors taxes
Autres postes de dépenses	
Main d'œuvre	62 000 €
CPC	6 000 €
bureau de contrôle	6 000 €
Etude de sol	6 000 €
PSPS	5 163 €
Assurances	25 800 €
total	110 563 € hors taxes
Total dépenses	502 563 € hors taxes
TVA 2%	115 392 €
TOTAL TTC	617 955 €

22

Rénovation de l'Aile Sud du Hangar « ENAC »

L'aile Sud du hangar 2 tonnes, occupée par l'ENAC jusque fin 2020 est désormais libre de toute activité. L'alvéole Sud accueillera début 2022 la Société AEROSOTRAVIA, actuellement à l'étroit dans la cellule du hangar des 3 Tonnes.

Afin de remettre en conformité ce bâtiment vétuste, le SYMPAV prend en charge les opérations de curage, désamiantage et séparation des réseaux entre l'aile Sud et l'aile Nord pour un montant de 467 000 € TTC. Les opérations de curage ont débuté le 20 janvier dernier, celles de désamiantage débuteront le 5 Février 2021.

A l'issue de cette phase de réhabilitation de l'alvéole Sud, la société AEROSOTRAVIA, leader sur le marché des travaux aériens (notamment la couverture aérienne d'évènements sportifs), engagera des travaux d'aménagement des surfaces de bureaux et maintenance pour un montant estimatif de 500 000 €. L'avant-projet doit être défini et chiffré par leur architecte pour figer le montant total des travaux pris en charge par AEROSOTRAVIA.

Une estimation précise du changement des huisseries et des allèges sera faite l'architecte à l'issue du désamiantage. Le chiffrage facilitera une répartition financière de l'opération SYMPAV/AEROSOTRAVIA.

23

- Opérations de désamiantage, curage et séparation des réseaux jusque fin Avril 2021
- Opérations de rénovation des locaux, peinture, cloisons de Mai jusqu'à Septembre 2021
- Réemménagement des équipes AEROSOTRAVIA hiver 2021-2022

Ce projet sera de nature à valoriser l'image du SYMPAV par une implantation de qualité de l'un des acteurs majeurs de l'aérodrome, dont l'activité est en constante évolution.



24

Mise en place de la Convention SYMPAV – AEROSTRAVIA :

La convention sera une COT pour une durée de 11 ans renouvelables.

L'investissement réalisé par AEROSTRAVIA sera pris en compte dans le loyer mensuel sur une durée de 10 ans.

Le loyer se décompose de la façon suivante:

- une part fixe de remboursement de l'emprunt contracté par AEROSTRAVIA sur 10 ans, lui facilitant un amortissement de l'investissement sur la période.
- une part de loyer réduit versé par AEROSTRAVIA au SYMPAV sur 10 ans.

Ce mécanisme présente l'intérêt de lisser l'amortissement de l'emprunt avec des montants fixes modérés pour le locataire et offre pour le Syndicat la garantie d'obtenir en fin de convention un bâtiment rénové et fonctionnel sans engagement financier.

La durée de remboursement de l'emprunt achevé, le SYMPAV percevra la totalité du loyer dû, soit 120 000 € de revenus annuels pour une surface de 2.000 m².

Ce principe devra être intégré à la convention et validé par les deux parties.

Un échéancier et descriptif des travaux devra être annexé à la convention pour un suivi des différentes phases des travaux d'aménagement.

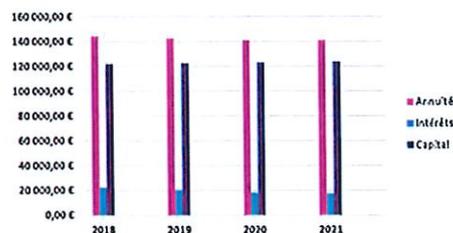
25

Etat de la Dette

L'annuité pour 2021 sera de 140 968 € avec un capital restant dû au 31 décembre de 841 662 €, le remboursement des derniers emprunts courant jusqu'en 2031.

Exercice	Annuité de l'exercice		Capital restant dû au 31/12
	Intérêts	Capital	
2018	143 979,67		1 208 589,55 €
	22 305,28 €	121 674,39 €	
2019	142 479,54 €		1 066 915,16 €
	20 174,68 €	122 304,86 €	
2020	140 960,71 €		964 610,30 €
	18 013,21 €	122 947,50 €	
2021	140 968,32 €		841 662,80 €
	17 365,75 €	123 602,57 €	

Endettement pluriannuel



26

L'aérodrome de Melun-Villaroche présente par sa situation et la diversification de ses installations, une attractivité forte pour le développement de l'aviation d'affaires.

La pandémie actuelle pénalise durement le transport aérien commercial pour plusieurs années, ce qui renforce l'attrait et l'intérêt du développement de ce type d'activité, vecteur de notoriété et de développement économique pour le site de l'aérodrome mais aussi du département.

Le projet de Vigie engagé par le SYMPAV, offrira un service efficient de contrôle aérien aux opérateurs et à leurs clients à l'horizon du Printemps 2022, sans les contraintes actuelles de limitation d'amplitude du service du contrôle. Il convient par contre d'engager à court terme les investissements pour une remise en état des infrastructures aérodrome devenues vétustes et non conformes à la réglementation.

Informations :

Restitution de l'Audit DGAC et mesures à mettre en place : L'audit de la DGAC de mai et juin 2019 a souligné un certain nombre de travaux nécessaires pour garantir le fonctionnement réglementaire des infrastructures de l'aérodrome.

Cette année des crédits seront nécessaires à la rénovation des peintures aéronautiques au sol mais également pour la mise d'astreintes pour les agents techniques du SYMPAV afin d'assurer les inspections de pistes les week-ends et jours fériés. Un projet de réorganisation du temps de travail de la filière technique a été soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne et sera approuvé lors du prochain Comité Syndical pour mise en œuvre au 1^{er} avril 2021.

Potentialité de stationnement avions : Une demande de stationnement avions de ligne avait été faite fin de l'année 2020. Après consultation de notre cabinet en charge des suivis et entretiens des infrastructures, il s'avère que l'état des chaussées et des aires de stationnement des 3 tonneaux est trop dégradé pour autoriser ces stationnements longue durée (A320,B737), qui d'autre part empêcheraient toute poursuite d'activités dans le hangar des 3 Tonneaux. Cette perspective est donc abandonnée, les produits financiers restent limités (22K€ pour 1 avion type A320 sur une année).

Calendrier Comité Syndical 1^{er} semestre 2021 : les prochains Comités Syndicaux du SYMPAV auront lieu les 11 mars 2021 à 9h – 06 mai 2021 à 15h et 10 juin 2021 à 9h.

Le date du prochain Comité Syndical aura lieu le jeudi 11 mars prochain à 9h.

Pour tout complément d'informations, le registre des délibérations peut être consulté au siège du Syndicat Mixte, Pôle d'activités de l'aérodrome de Villaroche, à Montereau-sur-le-Jard (77 950).

Julien Aguin
Secrétaire de séance

Reprise anticipée des résultats 2020-Budget Principal SYMPAV

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	957 835,71		-268 707,83	689 127,88
FONCTIONNEMENT	-23 993,48	0,00	10 120,30	-13 873,18
TOTAL	933 842,23	0,00	-258 587,53	675 254,70

Le Comptable Public,
Bernard FLEURY

Le Président,
Louis VOGEL

Informations :

Restitution de l'Audit DGAC et mesures à mettre en place : L'audit de la DGAC de mai et juin 2019 a souligné un certain nombre de travaux nécessaires pour garantir le fonctionnement réglementaire des Infrastructures de l'aérodrome.

Cette année des crédits seront nécessaires à la rénovation des peintures aéronautiques au sol mais également pour la mise d'astreintes pour les agents techniques du SYMPAV afin d'assurer les inspections de pistes les week-ends et jours fériés. Un projet de réorganisation du temps de travail de la filière technique a été soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne et sera approuvé lors du prochain Comité Syndical pour mise en œuvre au 1^{er} avril 2021.

Potentialité de stationnement avions : Une demande de stationnement avions de ligne avait été faite fin de l'année 2020. Après consultation de notre cabinet en charge des suivis et entretiens des infrastructures, il s'avère que l'état des chaussées et des aires de stationnement des 3 tonneaux est trop dégradé pour autoriser ces stationnements longue durée (A320,B737), qui d'autre part empêcheraient toute poursuite d'activités dans le hangar des 3 Tonneaux. Cette perspective est donc abandonnée, les produits financiers restent limités (22K€ pour 1 avion type A320 sur une année).

Calendrier Comité Syndical 1^{er} semestre 2021 : les prochains Comités Syndicaux du SYMPAV auront lieu les 11 mars 2021 à 9h – 06 mai 2021 à 15h et 10 juin 2021 à 9h.

Le date du prochain Comité Syndical aura lieu le jeudi 11 mars prochain à 9h.

Pour tout complément d'informations, le registre des délibérations peut être consulté au siège du Syndicat Mixte, Pôle d'activités de l'aérodrome de Villaroche, à Montereau-sur-le-Jard (77 950).

Julien Aguin
Secrétaire de séance

